

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B454-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B454

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de travaux relatif à la construction de la Médiathèque intercommunale de Pertuis - Menuiseries extérieures -
Marché n° 13M056**

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la construction de la médiathèque intercommunale de Pertuis - Menuiseries extérieures - Marché n° 13M056.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013_B086 du 7 mars 2013, le Bureau communautaire autorisait la signature de 10 marchés relatifs à l'opération de construction de la médiathèque intercommunale de Pertuis (lots n°1, 2, 3 et 5 à 11). Le lot 4, déclaré infructueux a été décomposé en deux lots distincts : menuiseries extérieures et serrurerie, qui ont fait l'objet d'un appel d'offres relancé en juin 2013.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature de ces marchés de travaux.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

La consultation porte sur la réalisation de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis.

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert définie aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Durée du marché :

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification et s'achèvent à la fin du délai de parfait achèvement. Un ordre de service établira le démarrage de l'exécution des travaux.

Délais d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux tous lots confondus est de 29 mois.

Allotissement et décomposition en tranche:

Conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics, la consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures

Lot n° 12 : Serrurerie

Le présent rapport ne porte que sur le lot n° 4, le lot n°12 ayant été déclaré sans suite par la CAO du 4 octobre 2013.

Pour le lot serrurerie, le marché est décomposé en tranches comme suit :

- tranche ferme : Serrurerie
- tranche conditionnelle n°1 : Fermeture du parvis

Les variantes ne sont pas autorisées.

Forme des prix :

Les marchés sont conclus à prix global et forfaitaires, ils sont révisables.

Estimation du marché :

Lot n°4 : 480 000€ HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 30 mai 2013 a été publié sur les supports de publicité suivants :

- JOUE : 01/06/2013

- BOAMP : 04/06/2013
- MONITEUR : 07/06/2013
- PROFIL ACHETEUR : 30/05/2013.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 juillet 2013 à 16h00.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 octobre 2013 a décidé d'attribuer le marché :

- n° **13M056** à la société **SMAB** pour un montant global et forfaitaire de **477.743,00 € HT** (lot n°4).

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 72 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 4 octobre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M056** relatif aux « menuiseries extérieures » à la société **SMAB** pour un montant global et forfaitaire de **477.743,00 € HT** ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA, Fonction 33- Nature 2313.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de travaux relatif à la construction de la Médiathèque intercommunale de Pertuis - Menuiseries extérieures -
Marché n° 13M056**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013